



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU JEUDI 02 AVRIL 2015**

**L'an deux mille quinze, le DEUX Avril à vingt heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Chambon, dûment convoqué, se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BRIN Stéphanie - CARIOU Evelyne – DUMERCHAT Mickaël - ENAZOR Sabrina – FRANÇAIS Cyril - GIRARD François – JACQUEMET Jean-Jacques - LEBOYER Christian – MOINEAU Frédéric – PEINTRE Angélique – QUITIAN Véronique – RIPOLL Sébastien – TWARDOWSKIJ Richard.

Absents-Pouvoir : PISSOT Philippe pouvoir JACQUEMET Jean-Jacques, BIENACEL Peggy pouvoir à PEINTRE Angélique

Absents :

Secrétaire de séance : LEBOYER Christian

Date de la convocation : 25 Mars 2015

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Pouvoirs : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

<b>Numéros</b>	<b>SOMMAIRE</b>	<b>Feuillets</b>
-	Présents, Absents, Procurations	
-	Sommaire	
-	Ordre du jour	
-	Compte-rendu	
-	Grille des signatures	
<b>Délibérations</b>		
2015-13	DOMAINE et PATRIMOINE – Présentation du projet de la cour de l'Ecole	
2015-14	DOMAINE et PATRIMOINE – Choix du nom de l'école	
2015-15	DOMAINE et PATRIMOINE – Dénomination de voirie du lotissement Le Petit Ruisseau : Impasse du Ruisseau	
2015-16	FINANCES – Approbation du compte de gestion	
2015-17	FINANCES – Examen et vote du compte de gestion	
2015-18	FINANCES – Affectation du résultat	
2015-19	FINANCES – Subventions aux associations	
2015-20	FINANCES – Vote des taux d'imposition	
2015-21	FINANCES – Vote du Budget Supplémentaire	
2015-22	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Mise en place des bornes incendies à Marlonges, au Ramigeau et Chambon Bourg	
2015-23	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Coussins Berlinois : Demande de Subvention	

## REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

**JEUDI 02 AVRIL 2015 à 20h30**

*Affiché le 25 mars 2015*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I . Domaine et patrimoine :**

- 1 - *Présentation du projet de la cour de l'Ecole*
- 2 - *Choix du nom de l'école*
- 3 - *Dénomination de la Voierie du lotissement le Petit Ruisseau : Impasse du Ruisseau*

#### **II . Finances**

- 4 - *Approbation du compte de gestion*
- 5 - *Examen et vote du compte Administratif*
- 6 - *Affectation du Résultat*
- 7 - *Subventions aux associations*
- 8 - *Vote des taux d'imposition*
- 9 - *Vote du budget*

#### **III . Aménagement du territoire**

- 10 - *Mise en place de bornes incendies à Marlonges, au Ramigeau et Chambon Bourg*
- 11 - *Coussins berlinois*

#### **IV . Questions diverses**

- Invitation au Goûter des aînés*
- Opération Chambon Nature*
- Invitation inauguration « Au clos des Figes »*
- Guichet Unique des Energies renouvelables*
- Vente Terrain RD 939*

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 Février 2015.

### I. Domaine et patrimoine :

#### *1 - Présentation du projet de la cour de l'Ecole*

Le Maire présente le projet d'aménagement de la cour de l'école et les devis. Il est proposé de faire procéder au nettoyage et à la peinture des façades de l'école et de faire réaliser des jeux de sols et des tracés ludiques dans la cour de l'école.

Il est décidé à l'unanimité de valider le projet.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs au projet.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

#### **Délibération 2015-13**

#### *2 - Choix du nom de l'école*

Monsieur le Maire propose d'attribuer un nom à l'Ecole de Chambon.

Pour cela il propose plusieurs façons de procéder :

- détermination par le conseil municipal
- consultation de la population
- consultation des enseignants
- consultation des enfants
- consultation par le biais du Chambon'Nouvelles.

Il est décidé à l'unanimité de procéder à une consultation des enfants par le biais des enseignants et de la commission des affaires scolaires, la décision finale sera prise par le conseil municipal.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

#### **Délibération 2015-14**

#### *3 - Dénomination de la Voirie du lotissement le Petit Ruisseau : Impasse du Ruisseau*

**Vu** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune ».

**Vu** la Délibération 2015-11 intégrant dans le domaine public la voirie, les dépendances et espaces vert du lotissement « le Petit Ruisseau »,

Prenant en considération :

- la création du « Lotissement Le Petit Ruisseau »,
- l'absence de désignation de l'Impasse du lotissement,
- les demandes de Riverains domiciliés dans ce secteur de la Commune et visant à améliorer et appréhender, sans risque d'erreur, la désignation de ces voiries et la desserte de leurs habitations,
- la nécessité de dénomination pour l'accès au site et l'obtention d'adresses, notamment pour les Services de Secours, une réflexion a été menée pour répondre à ces attentes.

Le Maire propose de nommer cette impasse : Impasse du Petit Ruisseau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE : APPROUVE à l'unanimité la dénomination de voirie.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

#### **Délibération 2015-15**

## **II . Finances**

### *4 – Approbation du compte de gestion*

Après s'être fait présenter les budgets Primitifs et les Décisions Modificatives 2014,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014  
Après s'être assuré que Madame le Receveur Municipal a repris le montant des soldes figurant au bilan 2013,

Attendu que le Compte de Gestion 2014 ne comporte aucun vice de forme, que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De DECLARER que le Compte de Gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote - POUR : 15 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

**Délibération 2015-16**

### *5 – Examen et vote du compte Administratif*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Compte Administratif 2014 du Budget Principal,

- PREND ACTE des résultats de l'exercice 2014 qui ressortent ainsi qu'il suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

- + Recettes Fonctionnement 2014 : 505 152,54€
- + Dépenses Fonctionnement 2014 : 390 623,19 €
- + Soit un RESULTAT de Fonctionnement de l'exercice 2014 : 114 529,35 €
- + EXCEDENT de Fonctionnement de clôture reporté 2013 : 506 636,43 €
- + Soit un EXCEDENT de Clôture 2014 : 621 165,78 €

#### **INVESTISSEMENT**

- + Recettes d'Investissement 2014 : 228 831,77 €
- + Dépenses d'Investissement 2014 : 145 585,17 €
- + Soit un SOLDE d'exécution d'investissements 2014 : 83 246,60 €
- + SOLDE d'Exécution d'Investissements 2013 reporté : -110 957,49 €
- + SOLDE d'Investissements cumulés 2014 : -27 710,89 €
- + SOLDE des reports d'investissements : 0 €
- + Soit un BESOIN de financement global de Clôture : 27 710,89 €

- CONSTATE

- + Un résultat de clôture de l'exercice 2014 de 197 775,95 €
- + Un excédent de Fonctionnement de clôture de 593 454,89 €
- + Un solde d'exécution cumulé d'Investissement de -27 710,89 €

- APPROUVE l'état des restes à réaliser comme suit :

Les dépenses restant à réaliser s'élèvent à 0€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote), décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le Compte Administratif 2014

Vote – POUR : 14 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

**Délibération 2015-17**

## 6 – Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Commune,

- CONSTATANT que le Compte Administratif 2014 présente :
  - ✚ Un excédent de Fonctionnement de clôture de 593 454,89 €
  - ✚ Un déficit d'Investissement de clôture de 27 710,89 €

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>621 165,78 €</b>
Excédent 2014	114 529,35 €
Excédent reporté 2013	506 636,43 €

<b>Section d'investissement</b>	<b>-27 710,89 €</b>
Solde d'exécution 2014	83 246,60 €
Solde d'exécution reporté 2013	- 110 957,49 €
Solde d'exécution des restes à réaliser 2014	0 €

<b>Résultat de clôture de l'exercice 2014</b>	<b>593 454,89 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	27 710 ,89 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	593 454,89 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	27 710,89 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER l'affectation du Résultat 2014

Vote - POUR : 15 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

### Délibération 2015-18

## 7- Subventions aux associations

Dans le cadre du budget primitif 2015 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i>Foyer culturel</i>	550 €	400€
<i>Comité des fêtes</i>	1000 €	400€
<i>Jeux inter-villages</i>	0€	250€
<i>Union Chambonnaise</i>	550 €	dissolution
<i>Les chevaliers Pourpres</i>	0€	400€
<i>Club des aînés</i>	400 €	400€
<i>ACCA de Chambon</i>	400 €	400€
<i>AP3E (association parents d'élèves RPI)</i>	150€	150€
<i>Collège André DULIN (28 enfants de la commune en 2015)</i>	300 €	280€
<b>TOTAL</b>	2350€	2680€

<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i>Association pour la lecture bibliobus</i>	0€	
<i>ASPAC</i>	234 €	238 €
<i>Association anciens combattants</i>	70 €	100€
<i>Amicale corps sapeurs-pompiers</i>	150 €	150€
<i>Donneurs de sang bénévole</i>	100 €	100€
<i>Resto du cœur</i>	100 €	100€
<i>Chambre des métiers</i>	204 €	74€
<i>Banque alimentaire</i>	100 €	100€
<i>Secours catholique</i>	100€	100€

Association des sclérosés en plaques		
Association solidarité des paysans Région Poitou-Charente		
France ADOT 17		
Un Hôpital pour les enfants		
AMF Téléthon		
France Alzheimer		
Collège Hélène de Fonsèque (séjour à LATHUS: 1 élève de la commune)		
Collège Hélène de Fonsèque (séjour à NORTHAMPTON : 1 élève de la commune)		10€
Collège Hélène de Fonsèque (séjour à SANTANDER) 1 élève de la commune)		
MFR		37€
L'ASPER- Rochefort		
SOS Amitié La rochelle		
<b>TOTAL</b>	1058€	1009€
<b>TOTAL GENERAL</b>	3408€	3689€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :  
- l'octroi et l'affectation des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ;  
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.  
(3 Membres ne prennent pas part aux votes car ils sont présents dans les conseils d'administration des associations).

Vote – POUR : 12 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0  
**Délibération 2015-19**

#### 8- Vote des taux d'imposition

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le budget primitif de l'exercice 2014 ;  
**VU** l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux de La Rochelle ;  
**VU** la revalorisation faite par l'Etat des bases d'imposition,

**Considérant** qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2015 des taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :  
- De MAINTENIR pour l'année 2015, les taux d'imposition appliqués en 2014, à savoir :  
Taxe Habitation (T.H) : **5.47** % (moyenne départementale : 23.88 %)  
Foncier bâti (T.F.B) : **15.40** % (moyenne départementale : 20.11%)  
Foncier non bâti (T.F.N.B) : **56.72** % (moyenne départementale : 48.94%)

Produit attendu par taxe :  
T.H : 56232 €  
T.F.B : 105952 €  
T.F.N.B : 52126 €  
**TOTAL : 214310 €**

Vote – POUR : 14 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 1  
**Délibération 2015-20**

### 9- Vote du budget supplémentaire

Monsieur le Maire présente le budget établi par la commission des finances :

#### **FONCTIONNEMENT : Dépenses**

<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>236 956,00 €</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>24 930,00 €</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>18 679,00 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>3 200,00 €</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>52 000,00 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>260 000,00 €</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>598 765,00 €</b>

#### **FONCTIONNEMENT : Recettes**

<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>5 310,00 €</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>593 455,00 €</b>
<b>Total recettes</b>	<b>598 765,00 €</b>

#### **INVESTISSEMENT : Dépenses**

<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>23 – Immobilisations en cours (opérations)</b>	<b>0 €</b>
<b>020 - Dépenses imprévues</b>	<b>13 551,00 €</b>
<b>2031- Immobilisation incorporelle</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>16 - Emprunts et dette</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>309 183,00 €</b>
<b>001 - Déficit d'investissement reporté</b>	<b>27 710,89 €</b>
<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>0 €</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>408 444,89 €</b>

#### **INVESTISSEMENT : Recettes**

<b>10222 - FCTVA</b>	<b>0,00 €</b>
<b>10226 - Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité</b>	<b>0,00 €</b>
<b>1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>27 710,89 €</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>260 000,00 €</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>13 - Subventions</b>	<b>90 734,00 €</b>
<b>Total recettes</b>	<b>408 444,89 €</b>

Après examen, le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **598 765,00 €** en section de fonctionnement et à **408 444,89 €** en section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER les propositions budgétaires,
- d'ADOPTER le budget supplémentaire 2015 comme présenté.

Vote – POUR : 15 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

**Délibération 2015-21**

### **III . Aménagement du territoire**

#### *10 - Mise en place de bornes incendies à Marlonges, au Ramigeau et Chambon Bourg*

Le Maire propose de profiter des travaux de changement des conduites d'eau potable pour procéder à la mise en place de bornes incendies à Marlonges, au Ramigeau et à Chambon Bourg. Il précise que ces deux bornes incendie desserviront les constructions n'étant actuellement pas couverte par le réseau de bornes incendies (plus de 200 mètres). Il présente donc le devis de l'entreprise Cofely Ineo dont le montant des travaux est estimé à 3900 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- DÉCIDE de faire procéder à l'installation des bornes incendies à Marlonges, au Ramigeau et à Chambon Bourg,
- RETIENT la proposition de Cofely Ineo pour un montant de 3900 TTC,
- AUTORISE le Maire à signer le devis,
- IMPUTE la dépense en INVESTISSEMENT

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

#### **Délibération 2015-22**

#### *11 - Coussins berlinois : Demande de subvention*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les communes dont la population est comprise entre 501 et 5 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement de sécurité de l'espace public à Chambon-Bourg dans le cadre d'une politique de prévention de la vitesse : Installations de coussins Berlinois afin de réduire la vitesse

#### Plan de financement :

Coût des travaux T.T.C. : 3821.14 €

Subvention du Conseil général : 40 % soit 1528.46 € (au titre de la répartition des amendes de police)

Coût à la charge de la commune T.T.C. : 2292.68 € en autofinancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité pour un montant prévisionnel de 3821.14 € T.T.C.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2015 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

#### **Délibération 2015-23**

### **IV . Questions diverses**

*-Invitation au Goûter des aînés : Dimanche 26 avril 2015 à partir de 15 heures*

*-Opération Chambon Nature*

*-Invitation inauguration « Au clos des Figues » :10 Avril à partir de 18h00*

*-Guichet Unique des Energies renouvelables*

*-Vente Terrain RD 939*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h24

GIRARD François	Maire	
CARIOU Evelyne	1 <sup>ère</sup> Adjointe	
PEINTRE Angélique	2 <sup>ème</sup> adjointe	
LEBOYER Christian	3 <sup>ème</sup> adjoint	
BRIN Stéphanie	Conseillère Municipale	
ENAZOR Sabrina	Conseillère Municipale	
MOINEAU Frédéric	Conseiller Municipal	
PISSOT Philippe	Conseiller Municipal	Absent Excusé
DUMERCHAT Mickaël	Conseiller Municipal	
JACQUEMET Jean-Jacques	Conseiller Municipal	
FRANÇAIS Cyril	Conseiller Municipal	
RIPOLL Sébastien	Conseiller Municipal	
BIENACEL Peggy	Conseillère Municipale	Absente Excusée
TWARDOWSKIJ Richard	Conseiller Municipal	
QUITIAN Véronique	Conseillère Municipale	